



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Associations d'information sur le logement

Question écrite n° 16880

#### Texte de la question

M Jean Ueberschlag attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer, charge du logement, sur les difficultes rencontrees par le service conseil logement (SCL) du Haut-Rhin pour obtenir l'agrement de l'ANIL. Le role joue par le SCL pour l'information prealable en matiere d'accession a la propriete ou d'amelioration de l'habitat existant sont pourtant incontestes. En depit de l'appui de toutes les instances politiques et administratives du departement du Haut-Rhin, le SCL s'est neanmoins vu refuser l'agrement qu'il sollicitait de l'ANIL. Qui plus est, la circulaire du 29 mai 1989 encourage la creation d'ADIL dans les departements ou il n'en existe pas, sans tenir compte du fait que les 40 SCL recensees en France sont parfaitement en mesure de remplir le role devolu aux ADIL. Il lui demande donc d'intervenir, afin que la SCL du Haut-Rhin obtienne l'agrement de l'ANIL, evitant ainsi la creation de structures paralleles couteuses.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'agrement des organismes d'information sur le logement est du ressort de l'Association nationale d'information sur le logement (ANIL) et est delivre sur des criteres precis relatifs a leurs structures, au niveau de formation de leurs agents, a la gratuite et a la qualite des services qu'ils offrent au public. Cet agrement est accorde par le bureau de l'ANIL sur proposition de la commission d'agrement, puis est ratifie par le conseil d'administration. L'ANIL n'a pas recu, jusqu'a present, de demande d'agrement de la part du Service conseil logement (SCL) du Haut-Rhin. Il convient donc que le SCL prenne contact avec l'ANIL et depose aupres d'elle une demande d'agrement, qui sera examinee dans le cadre des procedures prevues a cet effet.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Ueberschlag Jean](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16880

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 août 1989, page 3773